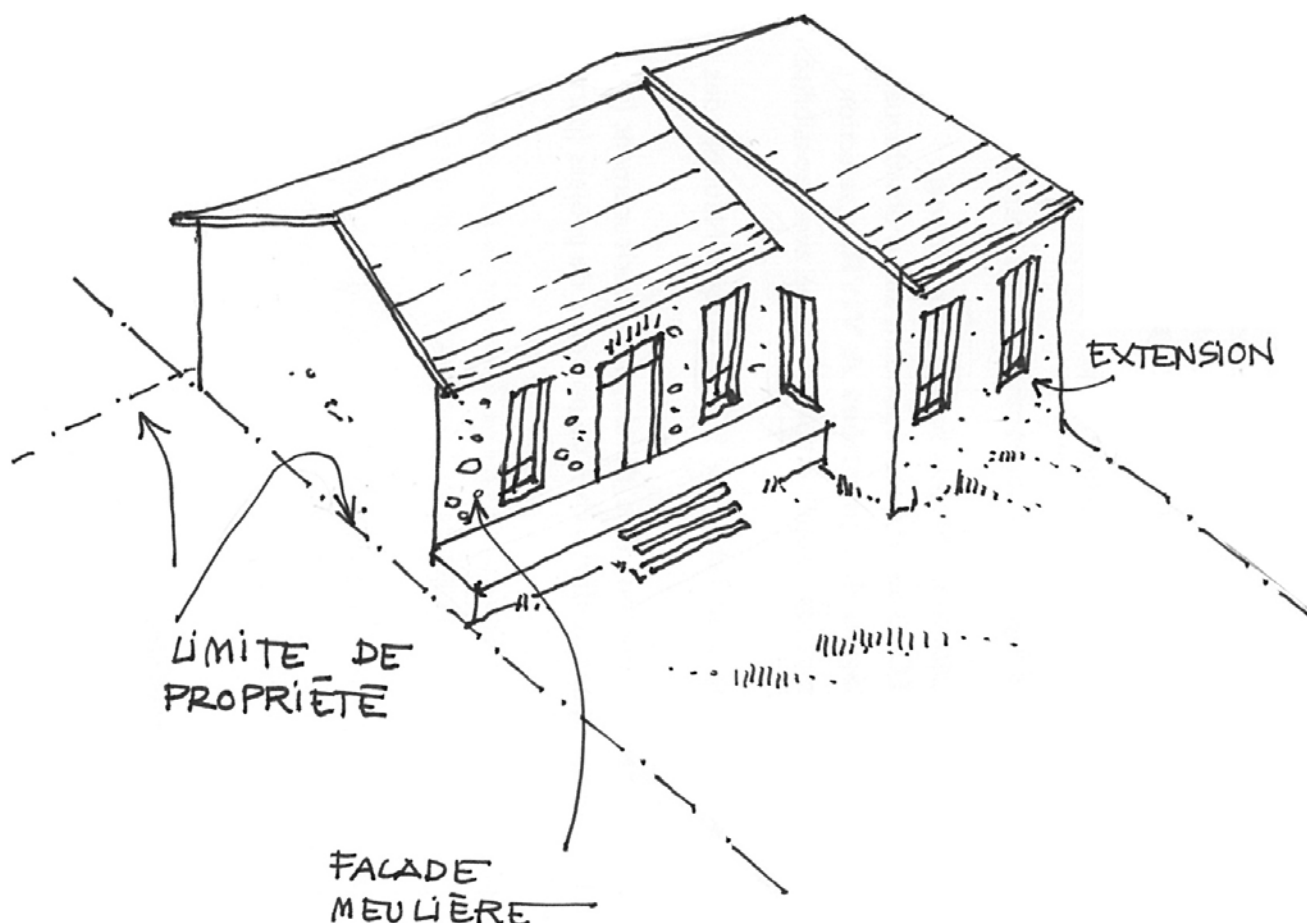


La permanence architecturale à Etampes

Tous les mercredis, un architecte conseiller du CAUE reçoit les particuliers en sous-préfecture, sur rendez-vous.

Organisée en partenariat avec la sous-préfecture de l'Essonne à Etampes, la permanence du CAUE offre aux particuliers du sud du département un espace de dialogue pour être aidés dans leur projet d'habitat, en amont des démarches administratives (permis de construire, déclaration préalable...).



Croquis d'extension pour le projet d'un particulier venu à la permanence architecturale, en sous-préfecture d'Etampes.
Action menée depuis 2019.

Le point de départ

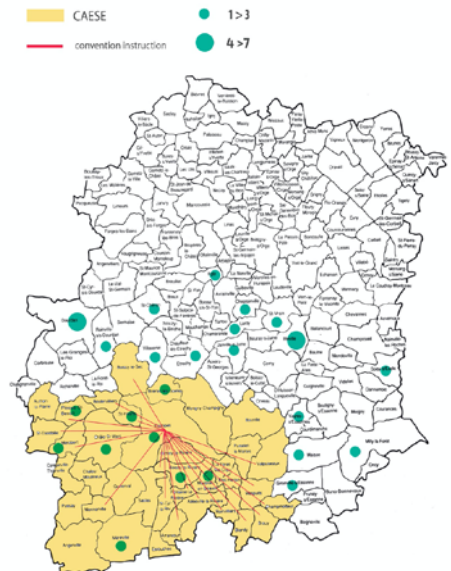
Le conseil gratuit aux particuliers est l'une des missions phares des CAUE depuis leur fondation en 1977. Cette consultation se fait le plus souvent au téléphone, mais des dossiers spécifiques nécessitent d'organiser des rendez-vous avec les demandeurs afin d'étudier plus précisément leur projet. Un architecte échange alors avec les particuliers, les conseille et les oriente dans leur projet architectural. Le CAUE de l'Essonne a fait le constat que la majorité des demandes concernait le Nord du départe-

ment et laissait apparaître des "zones blanches", avec très peu de demandes de particuliers dans le Sud Essonne. Pour rétablir l'équilibre, un groupe de travail réunissant administrateurs et salariés du CAUE de l'Essonne a été créé, afin de mettre en place des permanences architecturales sur le territoire concerné. Cette démarche pilote a été rendue possible par le partenariat engagé avec la sous-préfecture d'Etampes, qui met des locaux à disposition pour la tenue de la permanence.

L'objectif de la permanence architecturale

La permanence architecturale mise en place en sous-préfecture d'Etampes permet aux habitants du Sud Essonne de bénéficier d'un accompagnement du CAUE, dans le cadre de leur projet de construction, d'aménagement ou de rénovation.

Dans la plupart des cas, l'architecte conseiller du CAUE intervient en amont et apporte son expertise, émet un avis sur la faisabilité du projet et sur la cohérence de l'ensemble de la réalisation. Mais dans d'autres cas, comme celui d'un permis de construire refusé, le pétitionnaire doit revoir et améliorer son projet. Quand les contraintes réglementaires sont complexes, que le refus est basé sur des questions d'harmonie ou que le particulier n'a pas d'architecte à ses côtés, il se retrouve seul face à ce refus. La sous-préfecture d'Etampes et, à travers elle, l'ensemble des communes du Sud Essonne, a donc choisi d'accompagner les pétitionnaires en leur offrant la possibilité d'un entretien personnalisé avec l'architecte conseiller du CAUE, pour ouvrir un dialogue sur les bonnes pratiques et les solutions acceptables.



Carte de situation des aides architecturales de la permanence à la sous-préfecture d'Etampes.

Le déroulé

Rendue possible grâce au partenariat entre la sous-préfecture d'Etampes et le CAUE, la permanence architecturale a été mise en place en novembre 2019. Comme pour les autres demandes de conseil, les particuliers sont invités à remplir le formulaire d'aide architecturale accessible sur le site internet du CAUE. Leur demande est ensuite transmise à l'architecte conseiller qui reprend contact avec eux.

La permanence a lieu le mercredi, en sous-préfecture d'Etampes. Sur rendez-vous (durée : 1 h), les particuliers du Sud Essonne peuvent venir discuter de leur projet et vérifier sa faisabilité avec l'architecte conseiller du CAUE.

Par sa position neutre, le conseiller crée des passerelles entre l'intérêt individuel et l'intérêt général. Dans de nombreuses situations, un travail de médiation s'opère avec les différents services instructeurs (UDAP, DDT, mairies). Ce travail est aussi un outil

efficace d'amélioration de la valeur architecturale et de l'intégration à l'environnement des nouvelles constructions du Sud Essonne.

Le conseiller n'est pas seul, il œuvre en parallèle d'autres structures de conseil comme l'ALEC ([Sud Parisienne](#) - [Ouest Essonne](#)), l'ADIL, l'ANAH, etc.

Bien que récent, ce nouveau service a déjà reçu un accueil très favorable, de la part des particuliers bien sûr, mais également des collectivités qui, de plus en plus, invitent leurs habitants à se

rapprocher du CAUE de l'Essonne pour bénéficier de l'accompagnement de l'architecte conseiller. Certaines d'entre elles ont choisi d'intégrer à leur site internet le lien vers le formulaire d'aide architecturale du CAUE, facilitant encore plus la démarche de leurs administrés.

L'augmentation exponentielle des demandes nous a encouragés à poursuivre cette action pour une nouvelle année, avec l'ambition de développer encore plus notre mission au service de tous les habitants du Sud Essonne.

CAUE+

- Le conseil personnalisé d'un architecte au service des particuliers.
- Un espace de dialogue ouvert car situé dans une institution tierce.
- Une contribution à la qualité architecturale, en lien avec l'UDAP.
- Une médiation pour débloquer et faire avancer les demandes des particuliers.
- Une aide à la compréhension des différents règlements (PLU, AVAP, OAP...).
- Une aide à l'organisation des nombreuses démarches administratives et de projet.
- Une contribution à une plus grande prise en compte des questions environnementales, en lien avec l'ALEC.

Mots-clés :

#Rénovation #Réhabilitation #Patrimoine #MatériauxBiosourcés #Permisdeconstruire #Déclarationpréalable